

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 09 JUIN 2023**

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Virginie HERVOUET, Alexandre CHAPELON, Vanessa YHUEL, Axel INGWILLER, Angélique HRYNIUKA, Martine LEREBOURG, Vincent COUTEAU.

Étaient absents : Laurent LAROCHE, Fabienne MAHÉ, Nathalie AUROUX.

Pouvoirs : Laurent LAROCHE a donné pouvoir à Jérôme LEROY, Fabienne MAHÉ a donné pouvoir à Virginie HERVOUET.

Alexandre CHAPELON a été nommé secrétaire.

.....

La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

.....

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2023.
- ***Elections sénatoriales*** : désignation des délégués et des suppléants
- ***Région Hauts-de-France*** : avis d'enquête publique environnementale sur les éoliennes- position de la commune – (délibération).
- Informations et questions diverses.

.....

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2023 : approuvé à l'unanimité.

.....

- ***Elections sénatoriales*** : désignation des délégués et des suppléants

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire
Laurent LAROCHE Fabienne MAHÉ	Jérôme LEROY Virginie HERVOUET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 ;

Vu la circulaire NOR IOMA 2308397J du 11 mai 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté du préfet du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, délégués puis suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Alexandre CHAPELON

Le bureau électoral était présidé par Monsieur le Maire

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- M. Sylvain LE CHATTON
- M. Jérôme LEROY
- Mme Fabienne MAHÉ

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Majorité absolue : 6

- M. Sylvain LE CHATTON a obtenu 11 voix
- M. Jérôme LEROY a obtenu 10 voix
- Mme Fabienne MAHÉ a obtenu 11 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- M. Sylvain LE CHATTON
- M. Jérôme LEROY
- Mme Fabienne MAHÉ

Le maire présente la liste des candidats suppléants :

- Mme Virginie HERVOUET
- Mme Vanessa YHUEL
- M. Axel INGWILLER

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Majorité absolue : 6

- Mme Virginie HERVOUET a obtenu 11 voix
- Mme Vanessa YHUEL a obtenu 11 voix
- M. Axel INGWILLER a obtenu 11 voix

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au premier tour de scrutin :

- Mme Virginie HERVOUET
- Mme Vanessa YHUEL
- M. Axel INGWILLER

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

- **Région Hauts-de-France** : avis d'enquête publique environnementale sur les éoliennes-
position de la commune – (délibération n°2023-21).

La société des « CEPE CHESNOTS » a déposé une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc de 6 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres sur le territoire de la Commune d'Éragny-sur-Epte.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis afin d'éclairer le commissaire-enquêteur désigné pour le projet.

Considérant que :

- Les éoliennes sont une Pollution visuelle et sonore et **défigurent** le paysage,
- **Dangers pour la faune**. Selon les défenseurs de la biodiversité, les éoliennes sont dangereuses pour la faune et particulièrement pour les oiseaux pris au piège et déchiquetés dans les pales.
- **Le matériel de fabrication est polluant**. L'éolienne a une durée de vie de vingt à trente ans : une fois obsolète, elle est donc démantelée et le problème se pose de la recycler.

- **Production incertaine.** L'éolien, une source d'énergie intermittente assujettie aux aléas climatiques : pour produire de l'électricité, il faut qu'il y ait suffisamment de vent, mais pas trop.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis **DEFAVORABLE** à l'unanimité pour le projet.

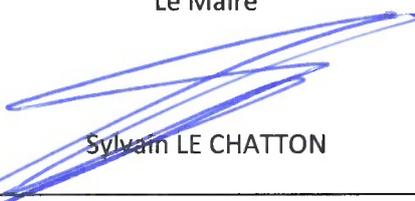
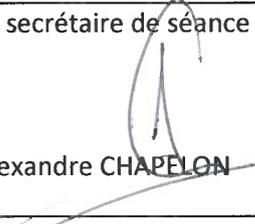
.....

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 21 h 30.

.....

Liste de délibération :

- **Région Hauts-de-France** : avis d'enquête publique environnementale sur les éoliennes-
position de la commune – (délibération n°2023-21).

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Alexandre CHAPELON
--	---

Fait à Liancourt Saint-Pierre le 16 juin 2023